

N°24 – 30 juin 2015

Au sommaire :

- **Spécial Black-Rot, le point au 30 juin**

Le Black-Rot en Viti Bio

De nombreux échanges par téléphones ou par Mel depuis plusieurs semaines maintenant, ces derniers jours des observations et témoignages inquiétants.

Le Black Rot est une maladie cryptogamique qui s'attaque à tous les organes en croissance active de la vigne: feuilles, grappes, rameaux (voir planche photos en dernière page). Ce champignon a des besoins en hygrométrie et pluies tels qu'il épargne généralement notre région. Nous observons sa présence discrète depuis plusieurs années principalement dans le Nord Vaucluse et le Sud Drôme.

Si le climat et les prévisions du moment nous accordent du répi, la situation n'en est pas moins préoccupante dans certains secteurs, pour la région PACA principalement au Nord (secteur Côtes du Rhône, Luberon, Ventoux). Le Var semble totalement épargné. **Les vignerons Bio sont particulièrement touchés**, avec parfois déjà des pertes de récolte significatives... La situation est grave pour certains.

Les attaques ont été précoces, sorties sur feuille autour du 6 mai suite aux pluies des 16, 19, 26 et 27 avril. Dès début mai les symptômes apparaissent plus importants que les années précédentes. Ensuite les pluies des 9 au 16 juin ont entraîné des contaminations parfois très importantes.

Dès le 29 avril les bulletins techniques (ex Chambre d'agriculture du Vaucluse) consacrent un chapitre à cette maladie, avec par la suite des observations et messages de plus en plus précis: **le 13 mai** "Des taches visibles, à surveiller, en cas de doute appeler votre technicien", **le 20 mai** "vigilance maximale".

Le 1 juin une note inter-régionale a été rédigée par un pool de conseillers de chaque département. Elle est largement diffusée, et disponible en ligne (voir plus bas). **Le 5 juin**, dans le cadre du **dispositif Réf Bio** diffusion de cette note ainsi que des résultats d'essais de 4 années en Rhône Alpes.

Quelle est la situation au 30 juin? Le réseau BSV nous donne une information objective. Voir le dernier Bulletin de Santé du Végétal Viticulture

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-No126-30-juin>

Sur certaines parcelles hors réseau, les fréquences sont de 100 % avec une intensité importante, **une partie de la récolte est déjà perdue**. Aujourd'hui nous n'avons pas les éléments pour donner des chiffres: surface, volumes, vignerons concernés.

Les parcelles les plus touchées sont en bio, les vignerons en conventionnels disposent en effet de spécialités efficaces, bien connues et particulièrement préconisées cette année.

Les vigneron bio touchés nous interpellent: comment faire?

Notre réponse, argumentée par des résultats d'essais (Merci à nos collègues de Rhône Alpes) : **Aucune solution très efficace**. Après des préconisations historiquement plutôt cuivre, les derniers résultats montrent que le soufre paraît plus efficace, et que le mélange des deux aussi.

Donc les préconisations dans les bulletins et chez les vigneron que nous suivons sont: Cuivre à dose mildiou (en moyenne 400 gr) **et soufre à pleine dose** permettront de se protéger contre Mildiou et Oïdium tout en limitant les attaques de Black Rot. Au vu des résultats d'essais et de la situation de certaines parcelles cette année **cette stratégie est très insuffisante en cas de forte pression**.

Il est illusoire de compter sur d'autres spécialités autorisées en bio pour lutter contre cette maladie et **très risqué de diminuer les doses des produits précédemment cités**.

Attention aux solutions alternatives: elles ne doivent pas conduire à diminuer les doses des "Classiques" cuivre et soufre.

Préconisation extraite des Bulletins Viti (du 24 juin) de la chambre d'agriculture de Vaucluse:



Viticulture biologique : pas de produit autorisé. Dans le cas de parcelles avec symptômes, utiliser la **pleine dose** de soufre mouillable pour lutter contre l'oïdium et profiter de son effet freinant sur black-rot. A renouveler tous les 10 jours, **avant** une pluie annoncée **et après lessivage de 20-25 mm** (Exemple : Kumulus DF à 12.5 kg/ha).

Extrait de la note technique Black Rot : « Aucun effet démontré de l'huile d'orange douce (Prév-am / Limocide) ainsi que des engrais foliaires à base de manganèse ou de zinc (ou autres sels métalliques) ».

Pour une information technique complète voir la note technique d'information black- rot sud Drôme, Gard, Hérault, Vaucluse datée du 1^{er} juin 2015 est disponible sur le site de l'AREDVI http://www.aredvi.asso.fr/AREDVI_public/PU/Note_black-rot_01juin15.pdf

Existe-t-il une possibilité de dérogations pour l'application de spécialités hors cahier des charges bio ? Réponse de la Chambre d'agriculture du Gard extraite du bulletin Viti n° 14 du 30 juin 2015:

Dans le cadre de la lutte contre le black-rot les difficultés croissantes rencontrées sur les exploitations viticoles en AB soulèvent des questions et nous amènent à apporter ici quelques informations.

En AB, existe-t-il des possibilités de dérogations pour l'application de substances hors cahiers des charges AB ?

La seule dérogation existant à ce jour concerne les maladies à traitements obligatoires. Donc pour la vigne, seuls les traitements insecticides liés à la flavescence dorée peuvent être concernés.

Dans le cas du black-rot, qui n'est pas une maladie à traitement obligatoire, les vigneron en AB ne peuvent utiliser que des substances inscrites dans le cahier des charges AB s'ils veulent conserver leur certification.

Si, par souci de préserver la récolte, un vigneron décide d'employer des substances hors cahiers des charges AB (du type IDM par exemple), les parcelles traitées ne pourront pas prétendre au label AB pour la récolte en cours et devront repasser par une phase de conversion en AB de 3 ans.

Se pose aussi la question de la vinification : les raisins issus de ces parcelles doivent être vinifiés séparément. Selon les équipements en cave, cela n'est pas toujours possible.

Contaminations récentes sur feuilles



Photo Chambre d'agriculture de la Drôme



Photo Chambre d'agriculture de la Drôme

Début de symptôme sur baie



Photo Chambre d'agriculture du Gard



Photo Chambre d'agriculture du Gard

Merci à nos collègues des chambres d'Agriculture de la région et des régions voisines chez qui nous avons collecté les données pour rédiger cet article.

Document élaboré par :

Eric L'HELGOUACH - CA 84 - tel : 04 90 36 19 96

eric.lhelgoulch@vaucluse.chambagri.fr

Garance MARCANTONI - CA 83 - tel : 04 94 12 32 85

garance.marcantoni@var.chambagri.fr

Référents Bio Viticulture PACA

Coordination :



Participation financière :

